



Communiqué du 27 mars 2023

AESCULAPE, le CENATHO et EURONATURE créent l'AFNAT L'Alliance pour la Formation professionnelle en Naturopathie

AESCULAPE, CENATHO et EURONATURE avaient annoncé le 2 décembre 2022 quitter La FENA. Les trois centres de formation professionnelle avaient déclaré travailler à la mise en place d'une nouvelle entité. L'AFNAT, Alliance pour la formation professionnelle en naturopathie, a ainsi vu le jour le 17 février 2023.

Unies dans leur vision du métier et des standards de la formation, les trois écoles ont confié à la nouvelle fédération **une mission articulée autour des trois piliers suivants** :

- **Garantir la qualité de la formation professionnelle en naturopathie**
- **Œuvrer à la reconnaissance de la formation et du métier avec et auprès des instances concernées**
- **Faciliter la compréhension et la promotion du métier de naturopathe par le grand public**

Face au succès rencontré par la naturopathie et dans un contexte où le métier de naturopathe n'est toujours pas réglementé en France, de nombreuses formations de qualités très inégales et malheureusement presque systématiquement insuffisantes ont vu le jour ces dernières années. Cette absence de cadre est non seulement délétère pour la naturopathie, pour le métier de naturopathe et l'exigence qu'il requiert, mais aussi pour le public, qu'il soit en recherche de formation ou d'un.e professionnel.le.

Aussi, l'ambition de l'AFNAT est de contribuer à faire imposer des standards de qualité comme pré-requis incontournables à l'exercice du métier. Les écoles de naturopathie doivent bénéficier du statut d'organisme de formation, être déclarées à la DRIEETS, être certifiées QUALIOP1, proposer un cursus de 1200h minimum d'heures réelles de formation, dont la majorité doivent être dispensées en présentiel et auxquelles s'ajoutent les heures de pratique professionnelle supervisée, de recherche et de travail personnel. Les naturopathes issu.e.s de ces centres de formation doivent par ailleurs s'engager à la responsabilité dans l'exercice de leur métier en maintenant le contact avec leurs pairs (supervision, réseaux, échanges, appartenance à une organisation professionnelle...) ainsi qu'en s'inscrivant dans une démarche de formation continue.

L'AFNAT, dont Nathalie Danizan a été élue Présidente, Aude Veret, secrétaire générale, Dominick Léaud-Zachoval, trésorier et porte-parole, et Daniel Kieffer, membre du Conseil d'Administration et membre honoraire, s'engage par ailleurs à **un mode de fonctionnement transparent par sa communication et les contrôles qui seront effectivement mis en place.**

Toutes les informations sur www.afnat-naturopathie.fr